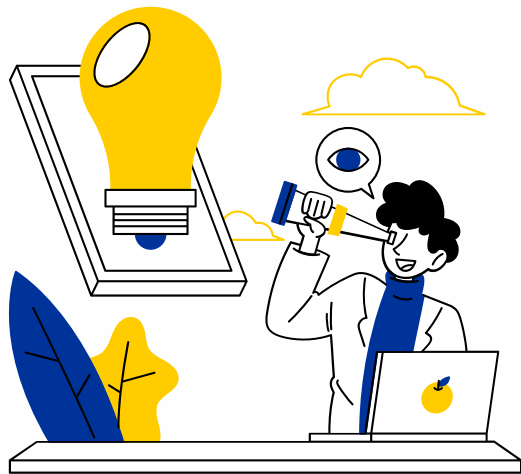


GUIDE DES OBLIGATIONS DE COMMUNICATION

**Programme national FSE+
"Emploi, Inclusion, Jeunesse et
Compétences"
2021-2027**

Janvier 2026



Votre projet vient d'être sélectionné et vous faites désormais partie des bénéficiaires du FSE+ programme national en Grand-Est pour la période 2021-2027.



Ce guide a pour but de vous aider à respecter vos obligations de publicité et de vous accompagner dans vos actions de communication.



Le non-respect de cette obligation peut entraîner une pénalité financière sur le montant de votre subvention.

Comment indiquer le soutien de l'Europe?

★ Sur l'ensemble de vos supports de communication

Toutes vos actions d'informations et supports de communication devront comporter les éléments suivants :

- **L'emblème européen** (drapeau)
- **La mention** «Cofinancé par l'Union européenne»



Cofinancé par
l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne

Exemples des documents:

- Documents administratifs : feuilles d'émargement, rapport, lettre de mission...
- Documents informatifs : présentation, compte-rendu, étude, formation...
- Supports de communication : flyer, affiche, site internet et médias sociaux

Les logos sont téléchargeables sur :

Logothèque



Si d'autres logos sont présentés sur vos supports, l'emblème de l'Union européenne doit avoir au moins la même taille, en longueur ou en largeur que le plus grand des autres logos.

★ Affiche A3 ou une affiche électronique

Vous devez réaliser une affiche de format minimum A3 ou une affiche électronique comprenant l'emblème + la mention et des informations sur le projet.



Les affiches doivent rester en place du début de l'action, jusqu'à six mois après son achèvement dans un lieu visible du public (hall d'accueil, entrée du bâtiment, bureaux...).

Un outil clef à votre disposition

Pour générer automatiquement des modèles d'affiches, de plaques ou de panneaux, utilisez le **Generator**, il permet de répondre à l'ensemble des obligations du règlement et d'être parfaitement conforme

https://ec.europa.eu/regional_policy/policy/communication/online-generator_fr?lang=fr

L'affiche doit comporter ces informations :

- ✓ titre du projet
- ✓ description du projet
- ✓ dates : début et fin du projet
- ✓ budget total du projet
- ✓ montant accordé par le FSE
- ✓ site internet du projet

A screenshot of the online generator form for the A3 poster. The form is titled "Responsable de publication" in the top right corner. It features a QR code in the top left. The main content area is divided into two columns. The left column contains the following fields: "Durée" with the value "01/2025 - 01/2025", "Budget total" with the value "0", and "Financement UE" with the value "0". The right column contains the field "Nom de l'opération". Below this field, there is a text box with the instruction: "Un affichage doit être mis en place pendant et à la suite de la réalisation du projet dans un lieu visible du public (hall d'accueil, entrée du bâtiment, site des travaux, entrée d'un chemin d'accès).". At the bottom of the form, there are two logos: the European Union flag and the logo of the "Préfet de la Région Grand Est". To the right of the European Union flag, it says "Cofinancé par l'Union européenne". To the right of the "Préfet de la Région Grand Est" logo, it says "Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités".



Sur votre site web

Si votre structure a un site internet, un article sera créé fournissant une description succincte de l'opération, en rapport avec le niveau du soutien, y compris sa finalité et ses résultats, afin de mettre en lumière le soutien financier de l'Union européenne.



Sur les réseaux sociaux



Si votre structure est présente sur les réseaux sociaux, vous devez mettre en avant le soutien de l'Union européenne dans un post. Présentez brièvement votre projet en mentionnant l'apport des fonds européens à sa réalisation.



Sur les signatures de mail

Présence de l'emblème sur les signatures de mail des salariés affectés à l'opération : Tous les salariés impliqués dans l'opération doivent veiller à inclure l'emblème de l'Union européenne dans leur signature de mail.



Information orale des participants



Tous les participants à l'opération doivent être informés oralement, que le projet auquel ils prennent part bénéficie d'un financement de l'Union européenne

Apportez la preuve de la publicité

Vous devez fournir des pièces justificatives prouvant le respect de vos obligations de publicité et d'information lors de la demande de paiement de votre subvention et les conserver en cas de contrôle.



Le plus simple : CONSERVEZ-LES AU FIL DE L'EAU

Obligation de visibilité, transparence et communication 2021/2027



Sous peine de sanctions financières pouvant aller jusqu'à 3% du montant de la subvention accordée, vous devez respecter les obligations de visibilité, transparence et communication indiquées dans le Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021.

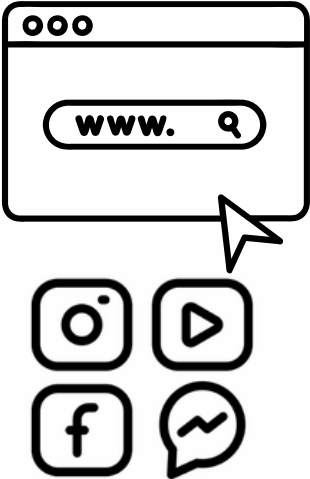


Ce que dit le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes, article 50 § 3



“Lorsque le bénéficiaire ne respecte pas les obligations qui lui incombent [...], et qu’aucune action corrective n’a été mise en place, l’autorité de gestion applique des mesures, dans le respect du principe de proportionnalité, en annulant jusqu’à 3 % du soutien octroyé par les Fonds à l’opération concernée.”

Pénalités appliquées en cas de non-respect des obligations de communication

Supports	Vérification effectuée	Pénalités à appliquer en cas de manquement
	Présence de l'emblème et mention sur le site web du bénéficiaire	3%
	Description succincte de l'opération cofinancée	1%
	Description succincte de l'opération cofinancée et soutien de l'UE sur ses réseaux-sociaux	1%
	Présence de l'emblème et mention sur les signatures de mail (uniquement si le courriel relatif à l'opération est destiné au public ou aux participants)	2%
	Présence du visuel sur les livrables (exemple: feuille d'émargement, guide pédagogique, livret, kakémonos...)	3%
	Présence de l'affiche	3%
	Caractéristiques (format, lieux)	1%

Toutes les catégories de supports listées dans cette annexe doivent satisfaire aux obligations de publicité. Le service gestionnaire n'appliquera toutefois pas de pénalité s'il constate, au sein d'une catégorie de supports, une non-conformité partielle.

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités GRAND-EST- Unité FSE



Messagerie :
dreets-ge.fseplus@dreets.gouv.fr

Plus d'info sur :

<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Fonds-social-europeen-4952>



<https://fse.gouv.fr/les-obligations-de-communication>

